# POLITIQUE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE CUSO INTERNATIONAL

Cuso International s'engage à protéger la vie privée et les renseignements personnels de ses employés, de ses coopérants-volontaires, de ses donateurs, de ses partenaires, de ses clients et de toutes autres parties prenantes.

Tous les renseignements personnels resteront strictement confidentiels et ne serviront qu'aux fins administratives prévues.

<u>Les employés qui ne respecteront pas</u> les principes et les procédures de la présente *Politique* concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels feront l'objet de mesures disciplinaires pouvant mener jusqu'au congédiement.

### **DÉFINITIONS**

Renseignements personnels: tout renseignement factuel ou subjectif, consigné ou non, concernant l'origine ethnique, la couleur, l'âge, le sexe, le revenu, l'état matrimonial, la situation familiale, la religion, les opinions politiques, l'éducation, l'adhésion syndicale, l'orientation sexuelle, l'état de santé, les antécédents médicaux, les photos, le dossier criminel, les antécédents professionnels, la situation financière, les dons, l'adresse, les numéros de téléphone et les codes d'identification numérique (comme le numéro d'assurance sociale) d'une personne.

Les renseignements personnels incluent également l'information concernant le rendement au travail et les allégations d'actes répréhensibles ou d'inconduites, le cas échéant, de même que les enquêtes, les conclusions et les mesures disciplinaires relatives à ces actes répréhensibles ou inconduites.

Les renseignements personnels <u>n'incluent pas</u> le nom, le titre, l'adresse du bureau, le numéro de téléphone du bureau d'un employé.

Renseignements médicaux personnels: tout renseignement concernant la santé physique ou mentale d'une personne, les soins de santé qu'elle a reçus, les remboursements de soins de santé qui lui sont dus, son numéro de carte d'assurance-maladie, l'identité des professionnels de la santé qui lui prodiguent des soins ou l'identité de ses mandataires.

**Tiers :** personne ou organisme autre que le sujet des renseignements personnels ou les représentants de Cuso International. Dans certains cas, Cuso International peut être autorisé à fournir des renseignements personnels à un tiers agissant en son nom.

### **PRINCIPES**

Responsabilité

Cuso International est responsable des renseignements personnels qui lui sont confiés, et désignera un agent de protection de la vie privée responsable d'assurer le respect de toutes les lois applicables.

## Détermination des fins de la collecte de renseignements personnels

Les fins raisonnables de la collecte de renseignements doivent être précisées *au moment*, ou avant, ladite collecte.

### Consentement éclairé

Il faut obtenir le consentement éclairé de la personne concernée avant de collecter, d'utiliser ou de divulguer ses renseignements personnels, sous réserve de quelques exceptions (obligations juridiques ou situations d'extrême urgence, par exemple).

## Limite de la collecte de renseignements personnels

La collecte devrait être limitée aux renseignements nécessaires aux fins précisées par Cuso International. De plus, lesdits renseignements personnels ne peuvent être recueillis que par des moyens justes et légitimes.

## Limite de l'utilisation, de la divulgation et de la conservation des renseignements personnels

Les renseignements personnels collectés à une fin particulière ne devraient pas être utilisés ou divulgués à d'autres fins sans le consentement éclairé de la personne concernée, à moins qu'il n'en soit autrement exigé par la loi.

## Exactitude des renseignements personnels

Les renseignements personnels doivent être exacts, complets et mis à jour de façon à répondre adéquatement à l'usage prévu.

## Mesures de protection

Les renseignements personnels doivent être protégés en tenant compte de leur degré de sensibilité.

## Transparence

Cuso International doit faire en sorte que toutes les parties prenantes soient au courant de ses politiques et de ses pratiques en matière de renseignements personnels.

### Accès à ses renseignements personnels

Toute personne a le droit d'être informée des renseignements personnels que Cuso International possède à son endroit, de leur utilisation et de leur divulgation. Toute personne a également le droit de consulter lesdits renseignements personnels et de contester leur exactitude et leur exhaustivité, le cas échéant.